

Avril 2020

n°131



Lous GAFIANS

Le journal de la section de Montpellier



Compte-rendu audio-conférence

vendredi 24 avril 2020

SNAD-CGT

Centre de Viticulture , 12 avenue des amandiers, 34420 Villeneuve les Béziers
tel : 06 27 86 26 20, mail : snadcgt-34@douane.finances.gouv.fr

**Vous trouverez dans ce numéro
le compte-rendu de l'audience
avec le DI qui s'est déroulée en
audio-conférence le vendredi
24 avril...**



Compte-rendu audio-conférence...

L'audience a débuté à 16h15 et s'est clôturée à 18h30.

En introduction de cette audio conférence, Le DI a fait un bilan chiffré de la situation en Occitanie à savoir :

👉 Nombre d'agents malade : 1 (à qui nous souhaitons un prompt rétablissement)

👉 Nombre d'agents en quatorzaine : 1

👉 Nombre d'agents Surv. en ASA suite à la baisse d'activité : 246

👉 Nombre d'agents à la maison : 555

👉 Nombre d'agents dans les services : 168 (dont 100/110 Surv. Et les autres en AG/CO)

Une fois de plus la direction se félicite de cette baisse.

Le SNAD-CGT a envoyé un mail au DI dès mercredi pour lui rappeler que nous attendions les réponses sur les questions que nous avons posées vendredi dernier, et qui étaient restées sans réponse :

Concernant le point d'eau sur le point de contrôle 51, ce sujet a été abordé lors du CHSCT66 du 11 mars 2020...

Les collègues et la CGT seraient favorables, à la mise en place rapide d'un lavabo de chantier tel que présenté lors de ce CHSCT afin de répondre pleinement aux consignes et besoins d'hygiène accentués par la crise actuelle. Il s'agit d'une situation d'urgence.

Réponse : Le sujet a bien été intégré par le DR mais pour l'instant il n'y a pas de réponse possible sous quinzaine à notre demande mais des jerricans de grandes contenances avec robinet, du savon antiseptique, des essuie-mains jetables et des sacs poubelles ont été financés par le CHSCT66 et seront mis à la disposition des agents. Les agents peuvent également utiliser les installations de l'aire du Village catalan.

Concernant les flacons individuels de gel hydroalcoolique, ils sont en vente sur le site de l'UGAP au prix de 29.90€HT les 24 (flacons pleins). Ils pourraient être aisément distribués à l'ensemble des agents se trouvant en situation de contrôle en extérieur sans possibilité de se laver les mains (Surv et Co). Ainsi dotés de flacons individuels les agents pourront les réapprovisionner aux contenants plus importants fournis dans les services.

Réponse : Nous sommes effectivement sur cette position-là. C'est une solution qui permet d'être opérationnel immédiatement. Ainsi, les agents pourront les réapprovisionner directement aux bidons de 10 ou 20 litres mis à disposition dans les services.

Leur commande est en cours (!) et nous sommes actuellement à la recherche du fournisseur dont la livraison sera la plus rapide.

Concernant les tickets restaurant, Le DR de Montpellier avait parlé d'une note concernant la distribution des tickets restaurant, pendant la période, qui devait sortir cette semaine et répondre à nos questions concernant les retenues éventuelles à venir. Qu'en est-il ?

Réponse : Il n'y a pas eu de note sur ce sujet car il n'en existe pas. Il n'est pas prévu de retrait des tickets restaurants à l'heure actuelle, ni de régularisation à moins qu'une note DG ne soit faite sur le sujet.

Nous avons eu en revanche confirmation que quels que soient les horaires de travail en présentiel de l'agent, tout agent, aux conditions édictées par la note, peut prétendre aux remboursements de frais de repas au taux de 17euros50. (Attestation sur l'honneur jusqu'au 17 avril et justificatifs à partir du 17 avril). Bien entendu en cas de demande d'indemnité un TR vous sera retiré.

Avez-vous élaboré un planning de distribution des masques ? Si oui quel est-il ? Si non où en sommes-nous ?

Réponse : Les 8.000 masques reçus ont déjà été livrés. Ils sont d'ores et déjà à disposition pour la reprise de l'activité et seront distribués aux services qui en font la demande pour des besoins immédiats.

A la demande d'une autre OS, Le DI nous informe que les masques livrés sont une dotation DG et qu'il n'a été faite aucune commande « sauvage »

S'agissant du télétravail, nous vous avons demandé un récapitulatif sur la situation depuis le 1^{er} mars sur la DI et le distinguo par DR, à savoir :

👉 Nombre d'agents en télétravail avant la crise (au 01/03/20) :

- 7 sur la DI,
- 17 sur la DR de Montpellier,
- 12 sur la DR de Toulouse
- 7 sur la DR de Perpignan

👉 Nombre d'ordinateurs distribués en plus ?

- Nb de portables? 97
- Nb de PC professionnels emportés à domicile ?

166

Soit un total de 263 ordinateurs sur la DI

🗨 Nombre de demandes pour disposer d'un ordinateur non satisfaites ? **Aucune**

La CGT demande la reconnaissance du Covid-19 comme maladie professionnelle pour les agents qui ont continué de recevoir du public ou qui ont été en contact avec le public au cours de contrôles à l'instar des policiers ou des soignants (demande portée aussi au CHSCT). Vous n'aviez pas commenté ce point. Nous vous demandons de porter cette demande auprès de la direction générale.

Pas de commentaire. Mais sur un autre sujet le DI nous a assuré qu'un compte rendu de nos échanges était fait à la DG.

Avez-vous des dates de tenue de CHSCT à nous communiquer ? Sous quelle forme se tiendront-ils ? Nous vous demandons de rappeler aux encadrants que ces réunions se font sous ASA 15 avec tous les droits prévus par le RI de l'instance.

Pour Toulouse : le 14 avril pour une mise à niveau du PCA et le 30 avril pour un sujet DRFIP, actualisation du PCA et le plan de reprise d'activité (PRA)

Pour Montpellier : Il y en a eu un ce jour, 24 avril, sur un sujet DGFIP (la campagne impôt sur le revenu) et un sujet douane sur la reconnaissance du COVID-19 en maladie professionnelle et le 07 mai sur le PRA

Pour Perpignan : le 28 avril sur l'actualité PCA et le PRA, le suivant sera entre le 07 et le 13 mai.

Travaux et EPI

Nous souhaitons qu'il soit fait un inventaire de tous les sèche-mains à soufflerie qui sont, à l'instar des climats et VMC, de forts propagateurs de virus. Et nous demandons que soit mis à la disposition des services des essuie-mains jetables comme préconisé par les médecins de prévention.

Réponse : L'inventaire est en cours. Cette problématique est prise en compte et il faudra probablement condamner ce type d'appareil. Ceci fera partie de la réflexion dans le cadre du PRA.

Sur la question des climatisations (parfois réversibles), vous aviez indiqué la semaine dernière que le problème était identifié. On apprend ce jour que la transmission du COVID-19 par la climatisation est avérée. Quelles actions prévoyez-vous ?

Réponse : Il faut modérer les propos, il n'est en aucun cas

prouvé que les climatisations propagent le virus. Entre le prélèvement de l'air et sa sortie après traitement, il n'est pas prouvé que le virus soit encore actif. Il est juste recommandé un entretien régulier et nous y veillerons. Cela sera un point d'attention lors de la reprise.

Concernant les masques chirurgicaux, les agents ne sauraient s'en satisfaire : il s'agit de masques qui ne protègent pas le porteur comme l'a rappelé l'ISST du 31 lors du dernier CHSCT. La question sur leur degré de protection pour le porteur par rapport au FFP2 sera une nouvelle fois posée aux ISST et MDP lors des prochains CHSCT 34 et 66.

Réponse : Il y aura une doctrine d'emploi des masques à préciser.

La question de disposer de visière de protection est également posée. Il s'agit d'une protection plus complète que le masque car elle protège aussi les yeux des gouttelettes. Nous vous demandons de travailler à une dotation pour chaque agent.

Pas de réponse mais nous savons que de tels équipements vont être mis à l'essai sur la DR de Montpellier.

Où en est-on des marchés de nettoyage et des prestations de nettoyage supplémentaires ?

Réponse : C'est en cours. Des demandes de prestations supplémentaires sur les points contacts (poignées de portes, WC, ...) ont été faites.

Restitutions quotidiennes

Pour la direction de Montpellier nous tenons à vous signaler que le tableau de recensement RH ne fait pas état des situations des 2 sites : Paul Brousse et la RI.

De plus une erreur s'est glissée sur l'activité de Nîmes qui continue de recevoir du public tel que l'armée et les déclarants.

Réponse : Le DR de Montpellier ayant dû quitter l'audioconférence, un mail lui sera envoyé directement.

RH

Pour ce qui concerne l'ordonnance du 15 avril, vous n'aviez pas souhaité vous avancer sur les modalités de son application. Maintenant que la DG s'est prononcée, les agents sont de plus en plus furieux et attendent des réponses quant à

l'application que vous allez en faire. Notamment en surveillance pour les agents placés sous votre autorité en MDC qui est une situation assimilable à du télétravail puisqu'elle place les agents sous sujétion de l'administration.

Le SNAD CGT demande que chaque agent puisse avoir accès à sa fiche individuelle pour connaître sa situation précise jour par jour pendant toutes ces semaines.

Nous dénonçons l'ensemble des dispositions prises par la DG qui ne fait aucun cas des propositions de la CGT, nous la trouvons particulièrement injuste pour les agents placés en ASA.

Du fait de leurs missions, les agents n'ont pas pu être placés en télétravail. Par conscience professionnelle, par civisme et pour permettre la continuité de leurs missions que le gouvernement a qualifié d'essentielles au début de la crise puisqu'il a exigé des contrôles afin de ne pas laisser exploser les trafics, ils ont accepté de rester à disposition de l'administration. Ainsi certains collègues travaillaient en présentiel en respectant les préconisations des médecins de préventions, pendant que d'autres assuraient des « astreintes » dans l'attente de leur éventuel déploiement. Les conditions d'un tel dispositif leur imposaient une disponibilité quant aux mails et appels téléphoniques potentiels. Ils n'ont en aucun cas choisi de telles dispositions.

Et que penser des agents placés en quatorzaine ou ceux, à la santé plus fragile, qui pour protéger les autres et se protéger ont été placés d'office en ASA.

Nous vous rappelons messieurs les directeurs que les agents ne sont en rien responsables de la situation sanitaire qui a conduit à réduire leur activité pour les préserver. Ils ne portent aucune responsabilité dans la situation de pénurie (manque de personnels, de masques, de gels, de tests, de lits d'hôpitaux et de respirateurs) savamment entretenue depuis des années par les politiques d'austérité et qui a rendu ce confinement général nécessaire. Nous relevons que, contrairement au secteur privé, il n'y a, dans le public, aucun accord majoritaire préalable ni même de consultation obligatoire. Dans tous les cas, privé comme public, ces dispositions sont injustes. Alors que nous sommes abreuvés à longueur de temps de messages mettant en exergue l'utilité sociale de la douane en cette période de crise, il serait temps que la directrice générale en parle au ministre en lui rappelant la spécificité de la branche surveillance qui ne peut pas télé-travailler.

Réponse : La note sera appliquée telle que définie par la DG.

Nous avons demandé au DI de faire remonter et d'insister sur ce point auprès de la DG.

Il est injuste qu'en plus d'une perte de salaire (moins de nuits, moins de dimanches, ...) les agents se voient supprimer des jours de congés. A propos des heures de nuit exigibles, les compteurs n'auraient-ils pas dû être mis à zéro sur la période ?

Réponse : On ne peut pas revenir sur Mathieu a posteriori. Il n'y a que la DNSCE. Nous avons proposé une mesure corrective sur les prochains mois correspondant à la durée de la crise. Cette solution ne semble pas convenir.

Les directeurs nous ont assurés qu'il n'y aurait pas de mesure coercitive et qu'il n'est pas prévu de rattrapage.

Pour ce qui concerne les télétravailleurs, des agents souhaiteraient connaître la position en vigueur à la DI concernant les heures de récupération effectuées par les agents au mois de mars.

En effet, ces derniers n'auront pas eu la possibilité au mois d'avril de réduire leurs heures pour éviter l'écrtage au-delà de 12 heures, en raison de leur position administrative de télétravail pour la plupart d'entre eux.

Réponse : Il n'y a pas eu d'écrtage sur le mois de mars et il n'y en aura pas.

Après 11 mai

Concernant l'après 11 mai, vous nous avez garanti une reprise d'activité progressive et proportionnelle à la reprise économique. Certains services vont devoir recevoir à nouveau du public.

La CGT vous demande d'anticiper ce déconfinement en envisageant rapidement la possibilité d'installer des panneaux en plexiglas, un système de réception qui évite les affluences, comme l'accueil sur RV uniquement, éventuellement utiliser une salle plus grande qu'un bureau pour recevoir l'opérateur, la mise à disposition de gel hydroalcoolique obligatoire pour le public.

La mise à disposition de lingettes désinfectantes pour les WC.

Nous souhaitons également une instruction claire sur l'évacuation des déchets potentiellement contaminés avec la mise à disposition de poubelle ad-hoc.

Réponse : Le rythme de reprise sera différent selon la nature des services. La priorisation des missions ne devrait pas différer de celle du PCA.

Il faudra se caler et s'adapter à l'activité économique.

L'accueil du public se fera sur rendez-vous.

Il y aura des plaques de plexiglas, il faudra bien entendu réfléchir à l'utilisation des locaux communs (toilettes, local social, ...) et respecter les consignes de distanciation.

Pour la RI, les modalités de reprise se feront en fonction de la reprise d'activité des services et de l'activité économique en sachant que tout n'est pas télétravaillable. Les locaux sont spacieux et permettent aisément de faire du présentiel. Pour les agents qui utilisent les transports en commun, notamment dans les grandes agglomérations, un aménagement d'horaire sera envisageable.

Pour ce qui concerne la surveillance, nous vous demandons de réfléchir à l'aménagement des locaux (vestiaires, local social, ...) afin de garantir la sécurité et la faisabilité du maintien des gestes barrières et mesures de distanciation sociale. Évidemment tous les travaux éventuels ne sauraient se faire sans maintenir la plus grande vigilance par rapport au risque amiante (on ne commence pas à faire des trous partout sans regarder).

Dans certains cas, seule la réduction des équipes ou la prise de service échelonnée permettra le respect de ces distances.

Pour la surveillance, la mise à disposition de masques devrait permettre de reprendre une activité normale rapidement. Il faudra envisager des rotations des vacations et des prises de service en décalé pour les espaces communs (local social, vestiaires, ...).

Les règles de distanciation sociale restent la priorité.

En cas de contentieux et d'interpellation, la règle actuelle reste de mise : port obligatoire du masque et des gants pour les agents.

Pour ce qui concerne le TIR et la TPCI, les formations vont devoir reprendre rapidement, en premier lieu le TIR puis la TPCI avec des aménagements selon les normes mises en place.

Quels pouvoirs pour faire respecter ces règles ? Si un contrevenant refuse le port du masque lors du transport ou dans

les locaux, doit-on envisager l'opposition à fonction ? Le crachat est-il considéré comme une arme par destination ?

En cas de « crachat » :
si positif covid

→ mise en danger d'autrui

si négatif covid

→ 416 du code des douanes

En cas de constatation, le port du masque se fera au même titre que celui des menottes... Avec persuasion !

Envisagez-vous le maintien en télétravail de collègues fragiles ou avec des enfants partiellement scolarisés ?

Réponse : Oui, le 11 mai ne sera pas le grand jour d'un retour à la normale. Tout ce qui pourra être fait en télétravail le sera. Les conditions de reprises dans les services se feront au fur et à mesure de l'évolution de propagation du virus.

Pour conclure, quels sont vos projets pour le déconfinement en Occitanie que vous avez fait remonter à la direction générale dans la perspective du GT de mardi prochain ? Quel calendrier ?

Enfin, quand le prochain RV : jeudi 30 ?

Réponse : La DG avait interrogé les directions sur des métiers spécifiques, leurs préconisations. Le document cadre vient d'arriver dans les DI.

Les directeurs vont l'étudier ce WE. Il sera transmis aux chefs de service pour l'étayer, étudier les conditions spécifiques et le décliner service par service.

Le DI nous a assuré qu'il n'avait aucun intérêt à nous masquer le contenu du PRA. Il souhaite qu'il soit établi en concertation avec les représentants syndicaux.

Les organisations syndicales recevront une ébauche du projet jeudi 30 dans la matinée afin de pouvoir l'abonder et l'ajuster lors de l'audio à 16h00. Le projet définitif nous sera communiqué la semaine suivante et sera étudié longuement lors de l'audioconférence du mercredi 06 mai à 14h00 (1)

Ce qui est certain, le directeur nous a certifié à plusieurs reprises que chaque fois que le télétravail sera possible il sera maintenu.

Questions diverses

Quelle activité à moyen terme pour les PPF de la DI ?

Perpignan :

reprise du trafic courant mai.

Pas de trafic extracommunautaire et pas de trafic avec la GB

Pour cet été, seuls le Charleroi et le Porto devraient reprendre leur navette mais sous réserve.

Montpellier :

Une reprise probable d'Air France pour la ligne de Paris fin mai en fonction de l'évolution du virus.

Certain vol européen : Belgique, Allemagne et Espagne.

Pas de pays tiers et il y aura une différenciation en fonction de l'état sanitaire des pays mais dans tous les cas pas avant le 15 voir fin juillet.

Toulouse :

Idem pour Ryanair qui fait du chantage en refusant de faire décoller ses avions à moins de 66% de taux de remplissage, ce qui est contraire aux préconisations (1 siège occupé sur 2) Air-France reprendra 30% de son trafic à/c du 1er septembre...

Sur l'aéroport de Toulouse, il est prévu un retour à la normale en **2025** (sic...)

En Andorre on constate la réouverture de nombreux commerces et en Espagne le déconfinement débutera une semaine avant nous. Quelle vont être les conséquences ?

Réponse : Il n'est pas question de réouverture des frontières avec la France.

Qu'en est-il de la possibilité pour les agents qui le souhaitent

de se faire dépister au covid-19 ?

Réponse : Pas de commentaire il faut poser la question à la DG.

Pour l'audioconférence du 06 mai concernant le PRA, les organisations syndicales ont sollicité l'organisation d'un GT afin de pouvoir faire participer des experts aux débats, certains services ayant des problématiques très spécifiques ;

Réponse : Cela nous a été refusé au prétexte de la clarté des débats qui seraient pollués par de trop nombreux interlocuteurs.

Quelles mesures pour le contrôle ferroviaire ?

Réponse : Pour l'heure les contrôles sont suspendus. Cela se fera s'il y a une reprise du trafic mais pas avant la fin juin quoiqu'il arrive.

(1) Et sous quel statut ?

Que le DI ait limité à un représentant par OS les audioconférences peut s'entendre... Précisément pour qu'on puisse s'entendre !

Les conditions techniques des audioconférences sont assez minables et c'est rapidement le brouhaha.

Toutefois, ces réunions requièrent beaucoup de travail syndical, tant de préparation que de compte rendu. Raison pour laquelle nous voulons que les élus en CT soient considérés comme des experts même s'ils n'interviennent pas lors de l'audio.

Et qu'apprend-on aujourd'hui ? Que désormais le porte-parole syndical n'interviendrait lui-même plus sous ASA 15 (convocation de l'administration pour la tenue d'une réunion institutionnelle, ici, selon nous, un groupe de travail du comité technique) mais en « free style » (ou facilités de service !).

Voilà une illustration bien concrète du manque de considération pour les personnels et leurs représentants.

Dans ces conditions qu'on n'aille pas clamer son attachement au dialogue social ni raconter que les PCA, PRA et autres ont été élaborés dans la concertation avec les OS !

Quant à se retrancher derrière un positionnement DG validé par les OS nationales, c'est aussi peu courageux que vraiment mensonger !